

Direction Recherche Innovation Valorisation  
Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD  
Tél : 04 76 63 59 26  
Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

---

**Extrait des délibérations  
de la commission de la recherche du conseil académique  
de l'Université Grenoble Alpes**

**Séance du lundi 13 janvier 2020**

---

**N° 01 CR 13.01.2020**

*L'an deux mil vingt, le treize janvier à treize heures, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière sous la présidence de Monsieur Pascal Perrier, doyen d'âge.*

**Point à l'ordre du jour :**

**Désignation de deux personnalités extérieures par la commission de la recherche à titre personnel**

**Membres présents:** RAY Pierre, MATHY Sandrine, SLAMA Serge, DE VRIES Erica, BEGUE-SHANKLAND Laurent, ROSSI Caroline, DAVOUST Laurent, VERDIER Christine, REBOUD Jean-Luc, LEPETIT Marie-Bernadatte, FORVEILLE Thierry, PERRIER Pascal, WOUTERS Yves, RAVELET Corinne, CAVAILLES Pierre, LAVOREL Sabine, GUILLAUMIN Cyriac, SORBA Julie, CHAUVIN Alan, DEBIZET Gilles, SADOUX Stéphane, LARROUDE Philippe, DE ROSNY Eve, SCHWAB Didier, BOUDJADA Nassira, MACLEAN Catriona, HILY-BLANT Pierre, REY Benoît, BERTHOME Grégory, SEIGNEURET Natacha, MEVEL François-Xavier, FAGNON Vincent, MARTIN Julie, OLIVRY Auguste, SULPICE Oriane, PONCET Christophe, QUEMERAIS Eric, PREJBEANU Lucian, DUCKI Camille

**Membres représentés:** GODIN-RIBUOT Diane (procuration à RAVELET Corinne), BURLACU Radu (procuration à REBOUD Jean-Luc), RIASSETTO David (procuration à SORBA Julie), BUCCIO Béatrice (procuration à REY Benoît), ZEAITER Nour (procuration à FAGNON Vincent),

Vu les statuts de l'Université Intégrée - Université Grenoble Alpes, et en particulier l'article 46, adoptés:  
le 27 juin 2019 par le conseil d'administration de Grenoble INP,  
le 27 juin 2019 par le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,  
le 4 juillet 2019 par le conseil d'administration de Sciences Po Grenoble,  
le 10 juillet 2019 par le conseil d'administration de Communauté Université Grenoble Alpes,  
le 11 juillet par le conseil d'administration de École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble,

Considérant que la séance est présidée par le doyen d'âge de la commission de la recherche, Monsieur Pascal Perrier.

Considérant que deux personnalités désignées par la commission de la recherche à titre personnel, dont au moins une personnalité est issue d'une organisation culturelle locale ou d'une grande entreprise locale et une représentant le domaine de l'architecture en cas d'absence d' élu qui soit personnel de l'ENSAG,

Considérant que la candidature de trois personnalités extérieures est proposée :

- Mariano Bona
- Catherine Rossi-Batôt
- Helmut Schober

Considérant que le choix final tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les organismes afin de garantir que l'écart ne soit pas de plus d'un entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des cinq personnalités extérieures membres de la commission de la recherche de l'Université Grenoble Alpes.

Considérant qu'à l'issue d'une présentation du profil de ces trois personnalités et d'un débat au sein de la commission, il a été procédé à un vote électronique.

#### Résultat du vote électronique :

Membres en exercice	44
Membres présents	39
Membres représentés	5
Nombre de votants	44

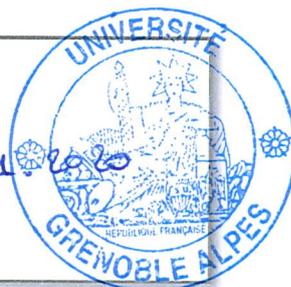
Mariano Bona obtient **13** voix  
Catherine Rossi-Batôt obtient **33** voix  
Helmut Schober obtient **30** voix  
12 élus n'ont pas pris part au vote.

**Au regard des votes, Madame Catherine Rossi-Batôt et Monsieur Helmut Schober sont élus en qualité de représentants, à titre personnel, au sein du collège des personnalités extérieures, de la commission de la recherche.**

Fait à Saint-Martin-d' Hères, le 13 janvier 2020

Publié le : 22.01.2020

Transmis au Rectorat le : 22.01.2020



Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services  
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.